

DECISION DU PRESIDENT

N°2023-418

Mise à niveau des aires de service et haltes repos de la Vélodyssée sur le territoire de Pornic agglo Pays de Retz – demande de subvention auprès de la Région

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- VU l'avis favorable de la commission Mobilités qui s'est réunie le 13 septembre 2023.

Afin d'accompagner la croissance de la pratique itinérante du vélo sur notre territoire, qui engendre de fortes retombées économiques auprès des professionnels du territoire, Pornic agglo Pays de Retz, avec ses communes littorales, souhaite déployer sur les années à venir un programme de mise à niveau des aires de service et haltes repos situées sur le tracé de la Vélodyssée. Il s'agit de conforter des aires et haltes existantes, en renouvelant et ajoutant des équipements répondant au cahier des charges national des aires de service et haltes repos, afin d'offrir un niveau et une qualité de services homogènes sur l'ensemble de l'itinéraire.

Selon les sites, les équipements à renouveler ou à ajouter sont des stationnements vélo courte ou longue durée, des pompes d'autoréparation et de gonflage, des casiers consignes avec prise de recharge pour batterie, des points d'eau, des tables de pique-nique accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite et des Relais Informations Services.

L'agglomération souhaite commencer le déploiement de ce programme en 2024 par la mise à niveau des aires de service de la Rogère à la Bernerie en Retz, de la Pointe Saint Gildas à Préfailles, et de l'Esplanade Angel à Saint-Michel-Chef-Chef, et par celle de la halte repos de l'avenue Burlot à la Bernerie en Retz.

Des projets similaires sont en cours d'étude sur Pornic, sur un lieu qui reste à définir, et au Port du Collet, aux Moutiers en Retz, afin à terme de mettre à niveau l'ensemble des aires de service et haltes repos de notre territoire.

Le programme d'investissement prévisionnel pour les projets 2024 de mise à niveau des aires de services et haltes repos s'élève à un total de 56 550 EUR HT pour 4 sites.

Ces projets peuvent faire l'objet d'accompagnement financier du Département d'une part, à hauteur de 50% maximum des dépenses HT, et de la Région d'autre part, à hauteur de 25% maximum des dépenses HT.

Les communes concernées sont également appelées à participer au financement des équipements dont l'usage n'est pas exclusivement réservé aux cyclistes, notamment les tables de pique-nique PMR.

DECIDE

ARTICLE 1 : Approuve le projet de mise à niveau en 2024 de 4 aires de services et haltes repos de la Vélodyssée, et son plan de financement prévisionnel tel que présenté,

ARTICLE 2 : Sollicite toutes les subventions possibles pour la mise en œuvre de ces projets, et plus particulièrement l'aide de la Région au titre du dispositif « Aménagements cyclables touristiques des itinéraires et véloroutes », à hauteur de 25% du total des dépenses prévisionnelles HT.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 17 novembre 2023

**Le Président,
Jean-Michel BRARD**

